



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

DÉCÈS RELIÉS À LA NAVIGATION DE PLAISANCE AU CANADA

Rapport spécial 2000

Les décès reliés à la navigation de plaisance ont atteint leur plus bas niveau depuis 9 ans. Au cours de 1998 (l'année la plus récente pour laquelle nous possédons des données), 187 personnes sont décédées dans des incidents reliés à la navigation de plaisance, une baisse en comparaison des 192 décès en 1997 et une baisse de 10 % sur la moyenne des cinq années précédentes. Les incidents en navigation de plaisance ont toutefois causé encore un tiers des 551 décès évitables associés à l'eau au Canada en 1998.

Parmi toutes les autres activités «reliées à l'eau» combinées (par ex. : nager, jouer dans l'eau, se baigner, etc.) la navigation de plaisance est l'activité lors de laquelle le plus de Canadiens se noient. Au cours des cinq années de 1994 à 1998, un grand total de 988 personnes sont décédées dans des incidents reliés à des activités de plaisance.

La majorité de ces accidents mortels se produisent au cours d'activités de loisir nautique (76 %). La majorité des victimes (33 %) de tous les décès reliés à la navigation de plaisance se trouvait dans des embarcations à moteur, faisait de la pêche sportive (28 %) et du canotage (15 %). Il y a eu une diminution notable du nombre de décès reliés aux bateaux à moteur, qui a atteint son niveau le plus bas en 9 ans de dépiage — soit seulement 46 en 1998.

Le nombre de décès en canotage a également diminué — de 36 en 1996, à 28 en 1997, à seulement 18 en 1998. Quoique le nombre total de décès ait légèrement augmenté par rapport au très bas niveau de 1997, la tendance à long terme, pour les décès reliés à la pêche, se maintient à la baisse.

La moitié des décès reliés à la navigation de plaisance (53 %) se produisent sur les lacs. Les autres se sont produits sur l'océan (24 %) et dans les rivières et les ruisseaux (21 %). Au niveau régional, lors des cinq dernières années, le quart (25 %) des décès reliés à la navigation de plaisance au Canada se sont produits en Ontario; 22 % en Colombie Britannique; 17 % dans les Maritimes; 17 % au Québec; 13 % dans les provinces de l'Ouest; et 5 % dans les Territoires du Nord-Ouest.

QUI SONT LES PLAISANCIERS?

Il y a environ 10 million de plaisanciers au Canada (43 % de tous les Canadiens de plus de 16 ans)¹. Un quart de ces plaisanciers canadiens sont propriétaires de 2,6 millions d'embarcations². L'autre trois quart, des plaisanciers canadiens qui ont fait des activités de plaisance au cours des deux dernières années, ne possèdent pas un bateau. Les propriétaires de bateaux sont en majorité des hommes (66 %) et sont habituellement un peu plus âgés que les personnes qui n'ont pas leur propre embarcation.

QUI COURT LE PLUS DE RISQUES?

Presque toutes les victimes d'incidents reliés à la navigation de plaisance (92 %) étaient des hommes. Entre 1994 et 1998, la moitié (47 %) de toutes les victimes en embarcation avaient entre 35 et 64 ans. La plupart du temps, ces hommes un peu plus âgés pêchaient, dans un petit bateau à moteur ouvert ou se promenaient avec des amis lorsqu'ils se sont noyés. Un tiers (36 %) de toutes les victimes en navigation de plaisance entre 1994 et 1998 avaient entre 18 et 34 ans. Ces hommes un peu plus jeunes se promenaient ou pêchaient dans un petit bateau à moteur ouvert ou dans un canot.

NE PAS PORTER UN VFI, L'ALCOOL ET LE MANQUE DE FORMATION SONT LES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

La plupart du temps, les victimes en navigation de plaisance n'avaient même pas l'intention de se mouiller. La majorité (27 %) sont tombés par-dessus bord ou leur embarcation a chaviré (39 %). Malheureusement, dans de telles situations **la majorité ne portaient pas leur VFI** (vêtement de flottaison individuel) ou un gilet de sauvetage. Seulement 13 % des victimes en navigation de plaisance portaient correctement un VFI lorsqu'elles se sont noyées. Une victime sur 4 (25 %) **n'avait même pas de VFI dans son embarcation.**

La consommation d'alcool était un facteur dans 4 cas sur 10 des décès (40 %) reliés à la navigation de plaisance.

Pour ce qui est de la formation, seulement un tiers des propriétaires de bateaux avaient suivi un **cours en sécurité nautique**¹ avant l'introduction des règlements sur la compétence des opérateurs d'embarcation de plaisance. La majorité (68 %) considéraient que ces cours leur avait été **très utile**.

ON COMPTE UN PLUS GRAND NOMBRE DE VICTIMES DANS LES EMBARCATIONS A MOTEUR ET LES MOTOMARINES QUE DANS LES BATEAUX NON MOTORISÉS

La Garde côtière canadienne estime que près de la moitié (45 %) des 2,6 millions d'embarcations utilisées au Canada sont des bateaux à moteur². Un autre tiers (36 %) sont des canots et des kayaks. Même si elles deviennent de plus en plus populaires, il y a encore très peu de motomarines (50,000 en 1996).

Les accidents mortels en bateaux à moteur sont responsables de plus de la moitié des décès en navigation de plaisance. Les petits bateaux à moteur de moins de 5,5 mètres (18 pieds) sont plus souvent impliqués que les bateaux plus gros. Les canots arrivent en deuxième place pour le plus grand nombre d'incidents.

En nombre absolu, les décès de motomarines est relativement bas. Toutefois, étant donné le nombre peu élevé de ces embarcations, le taux de décès en bateaux à moteur et en motomarines, qui est respectivement de 7 et 10 décès par 100 000 embarcations, est plus élevé que celui pour les embarcations non motorisées (par ex. : canots, bateaux à voile et bateaux à rame) qui est de 4 décès par 100,000 embarcations annuellement. Prendre des risques inutiles est un facteur qui contribue à un taux plus élevé de décès pour les opérateurs d'embarcation à moteur, il ne faut toutefois pas oublier que ce genre d'embarcation est beaucoup plus utilisé que les embarcations non motorisées.

	'000's d'embarcations de plaisance-1996 ²	Moyenne du # de décès reliés à la navigation de plaisance 1994-1998	Taux de décès - # de décès/relies à l'eau par 100,000 bateaux
Bateaux à moteur	1,182	85	7
Motomarines	52	5	10
Canots et kayaks	965	37	4
Bateaux à voile	124	5	4
Chaloupes	294	7	2
Total	2,617	150	5,7

Notes: 1. Provenance : Étude de recherche de la Garde côtière canadienne en 1995, «Survey of the General Public on Issues Related to Boating». 2. Provenance : Garde côtière canadienne, 1996, «Small Vessels Inventory in Canada». Inclut le nombre d'embarcations privées des familles canadiennes et les embarcations louées pour le plaisir/l'utilisation personnelle. Les estimations sont précises à ± 12 %.

Décès reliés à l'eau en navigation
de plaisance au Canada:

Totaux des cinq dernières années - de 1994 à 1998
(% du total)
988

Total 988

QUI

Age de la victime :

< 18 ans	72 (7)
18 - 34	350 (35)
35 - 64	461 (47)
65 +	94 (10)

Sexe de la victime :

Homme	911 (92)
Femme	76 (8)

QUAND

Mois de l'année :

Mai - juin	312 (32)
Juillet - août	301 (30)
Septembre - octobre	199 (20)
Novembre - avril	156 (16)

OÙ

Environnements aquatiques :

Lac/étang	520 (53)
Océan	238 (24)
Rivière/ruisseau	210 (21)

Province/Territoire :

T. N.	72 (7)	Manitoba	37 (4)
N. É.	61 (6)	Sask.	43 (4)
L. P. É.	11 (1)	Alberta	52 (5)
N.B.	29 (3)	C. B.	216 (22)
Québec	171 (17)	T. N. O.	33 (3)
Ontario	249 (25)	Yukon	14 (1)

TYPES D'ACTIVITÉS GÉNÉRALEMENT EN CAUSE

Récréatives (1 ou 2 activités particulières par incident)

Bateau à moteur	324 (33)
Pêche	278 (28)
Canotage	145 (15)
Chasse	50 (5)
Bateau à voile	25 (3)
Total - activités récréatives	750 (76)
Quotidiennes - déplacement en bateau	49 (5)
Professionnelle (habituel, pêche commerciale)	124 (13)

TYPE D'EMBARCATION IMPLIQUÉE

Bateaux à moteur	
- petit (5.5 m et moins)	328 (33)
- gros (plus de 5.5 m)	139 (14)
- grosseur inconnue	119 (12)
- motomarines	27 (3)
- Total - bateaux à moteur	613 (62)
Canots	189 (19)
Bateaux à voile	25 (3)
Bateaux à rame	43 (4)

POURQUOI - FACTEURS DÉTERMINANTS

Est tombé ou a été projeté par-dessus bord	264 (27)
A chaviré	389 (39)
A été submergé	126 (13)
Absence de VFI :	
VFI pas porté (correctement)	676 (68)
Pas de VFI	252 (26)
VFI porté (correctement)	128 (13)
Information sur VFI pas disponible	184 (19)
Alcool en cause	393 (40)
Après la tombée du jour	207 (21)
Personne seule	230 (23)
Avec d'autres	753 (76)
Eau agitée	298 (30)
S'est mis debout dans le bateau	100 (10)
Bateau surchargé	90 (9)
Collisions	76 (8)

1) LES RÉGLEMENTS ONT CHANGÉ!

- La conduite d'un bateau à moteur de plus de 10 HP est interdite aux enfants de moins de 12 ans à moins d'être accompagné d'une personne de 16 ans et plus. Également, les jeunes de 12 à 15 ans peuvent conduire un bateau de plus de 40 HP à la condition d'être accompagné d'une personne de 16 ans et plus qui assure une supervision directe.
- L'âge minimum pour la conduite d'une motomarine est de 16 ans.
- Le nouvel équipement de sécurité et les précautions sécuritaires pour petites embarcations comprennent un délit «d'opération négligente d'un vaisseau» qui oblige les navigateurs à voyager de façon sûre en évitant de mettre leur vie et celle des autres à risque.

OBTENEZ VOTRE CARTE!

- Vous pouvez vous procurer la nouvelle **Carte de conducteur d'embarcation** (CEP) de la Garde côtière canadienne en obtenant une note de 75 % à un examen de connaissances de base sur la sécurité nautique.
- D'après les nouveaux règlements fédéraux, les conducteurs de bateaux à moteur de moins de 16 ans devront posséder une preuve de compétence à compter de septembre 1999. Cette exigence s'appliquera à tous les conducteurs de bateaux à moteur de moins de 4 mètres, y compris les motomarines, à compter de septembre 2002 et à tous les conducteurs d'embarcations à moteur à compter de septembre 2009, quel que soit leur âge ou la grosseur de l'embarcation.

2) OBTENEZ UNE FORMATION EN SÉCURITÉ NAUTIQUE!

- Suivez un cours ou étudiez à la maison puis passez l'examen lorsque vous êtes prêts. Vous pouvez vous inscrire au cours du Brevet d'Opérateur Nautique^{mc} (B.O.N.) de la SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE à votre piscine ou installation aquatique locale.

C'EST LA FAÇON D'ÊTRE AQUA BON!

3) PRENEZ VOS PRÉCAUTIONS AVANT LE DÉPART!

- Évitez de prendre des risques inutiles en effectuant quelques vérifications. Quel temps fera-t-il? Y a-t-il des sources de danger dans les environs? Avez-vous vos cartes et vos schémas? Avez-vous votre VFI? Avez-vous votre trousse de premiers soins, vos outils et vos pièces de rechange? L'équipement de sécurité fonctionne-t-il? Avez-vous suffisamment d'essence? Prévenez quelqu'un de l'endroit où vous allez et de l'heure de votre retour.

4) PORTEZ TOUJOURS UN GILET DE SAUVETAGE!

- Ne vous contentez pas de l'avoir à bord. Choisissez-en un et **portez-le**. Seulement 13 % des victimes de la noyade au Canada portaient correctement leur gilet de sauvetage ou leur VFI; seulement 1 victime sur 8 en bateaux à moteur et 1 sur 6 en canot portaient un VFI; 1 victime sur 4 en bateaux à moteur n'avaient même pas de VFI dans son embarcation.

5) PORTEZ LES VÊTEMENTS APPROPRIÉS!

- Votre VFI, bien entendu, mais aussi de bonnes lunettes de soleil et des vêtements convenables.
- Apportez aussi des rames, un sifflet et des fusées éclairantes.

6) LA SOBRIÉTÉ AU VOLANT. L'ALCOOL ET LE NAUTISME NE FONT PAS BON MENAGE!

- L'alcool intensifie l'effet de la fatigue, du soleil, du vent et du mouvement du bateau, ce qui affecte votre équilibre, votre jugement et votre temps de réaction.
- L'alcool est un facteur déterminant dans 40 % de tous les décès évitables associés à l'eau au Canada.

7) CONDUISEZ VOTRE BATEAU A MOTEUR OU VOTRE MOTOMARINE DE FAÇON RESPONSABLE!

- Regardez avant d'agir, maintenez un profil bas, conduisez à une vitesse moyenne, soyez à l'affût des changements de température et conduisez avec une extrême prudence et avec l'éclairage nécessaire après la tombée du jour.
- Les trois quarts des incidents mortels en navigation de plaisance sont causés par un chavirement, la submersion ou une chute par-dessus bord.

Publié en mai 2000 par la Société de sauvetage. Vous pouvez obtenir de plus amples informations dans le *Rapport national sur les noyades* de la Société en communiquant avec la :

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE
287, avenue McArthur, Ottawa, Ontario K1L 6P3
Téléphone : (613) 746-5694; télécopieur : (613) 746-9929; courriel : experts@sauvetage.ca
Ou communiquez avec votre division provinciale/territoriale de la Société de sauvetage.

La Société de sauvetage est l'expert en surveillance aquatique au Canada. La Société de sauvetage est un organisme de bienfaisance à but non lucratif fondée sur le bénévolat qui se consacre à sauver des vies par la prévention de la noyade au moyen de ses programmes de formation, d'éducation du public Aqua Bon et de ses services de gestion de la sécurité aquatique.

